

« Investir de manière responsable : quelle mise en œuvre chez Orcadia AM ? »

L'investissement responsable s'intéresse bien entendu à l'environnement mais il prend aussi en considération les dimensions sociale et de gouvernance, d'où l'acronyme d'investissement ESG. Par rapport à ces champs de critères, l'investissement responsable peut opter pour 4 approches :

- Limiter l'univers dit « investissable » à certaines activités prédéfinies (approche dite « positive ») ;
- Exclure de l'univers investissable un certain nombre d'activités ou de comportements (approche dite « négative » ou « d'exclusion »)
- Classer, secteur par secteur, les entreprises en fonction de leur bulletin « ESG » et considérer comme investissables que les 25% les meilleures (ou un autre pourcentage, bien entendu) ; cette approche est dite « best in class ») ;
- Combiner exclusion et « best in class »

L'orientation « best in class » a pour elle un inconvénient et deux avantages :

- L'inconvénient est que vont être considérées comme investissables des entreprises qui font « moins mal » que leurs pairs sans que pour autant elles fassent « bien » ;
- Le premier avantage est de permettre une large diversification sectorielle du portefeuille ;
- Le second avantage est d'inciter toutes les entreprises à s'améliorer sur le plan sociétal afin d'être reprises dans les indices de références.

Pragmatiquement Il peut être vu comme préférable d'inciter une entreprise, par exemple de la chimie, à faire mieux au travers de la « carotte » d'un bon bulletin ESG que de la considérer comme irrémédiablement non investissable, auquel cas elle se dirait « à quoi bon faire des efforts ».

L'approche retenue par Orcadia AM est celle de la combinaison entre exclusion de certaines activités controversées et, pour le surplus, approche « best in class ».

Un point essentiel est l'établissement de la méthodologie servant à donner les bulletins ESG. Il s'agit de définir l'ensemble des critères sociétaux pertinents, de leur donner un poids, d'éventuellement prévoir « des cotes d'exclusion » et ensuite de mesurer les performances des entreprises par rapport à chacun des critères retenus. Cela peut se faire en interne ou en recourant à des sociétés de consultance spécialisées dans ce domaine. Comme Orcadia AM vise à investir de manière diversifiée, à travers le monde entier et dans tous les secteurs, hormis ceux qui sont exclus, nous avons fait appel à une société externe, en l'occurrence celle qui jouit au niveau mondial de la meilleure réputation et de la couverture la plus large. Précisons qu'il s'agit là d'une œuvre d'envergure, qui, dans son chef, mobilise plus de 200 analystes.

Au départ de l'univers constitué de l'ensemble des entreprises cotées en bourse, où que ce soit dans le monde, l'application des exclusions de certaines activités et ensuite d'un filtre « best in class », par exemple à 25%, conduit à définir l'ensemble des entreprises dans lesquelles il est dit « responsable » d'investir. Cela constitue son « univers investissable ». Le gestionnaire a alors trois possibilités :

- investir dans l'ensemble de ces entreprises-là (et on parle alors de gestion passive ou indexée, au travers notamment d'ETF, ou « Exchange Traded Funds ») ;
- investir dans un sous-ensemble de ces entreprises-là, en utilisant des filtres quantitatifs ou après une analyse qualitative des entreprises (et on parle alors de gestion active, avec une dimension de « stock selection », ou sélection de valeurs individuelles) ;
- Investir de manière mixte, en combinant gestion passive et gestion active.

Orcadia AM n'investit a priori que dans des entreprises réputées responsables par la source externe sélectionnée, et cherche à renforcer le filtrage en utilisant aussi des sources complémentaires d'information responsable. Orcadia AM peut parfois investir dans des actifs qui ne font pas l'objet d'une analyse ESG, en particulier s'agissant d'actions et d'obligations d'entreprises cotées trop petites pour faire l'objet d'une évaluation externe ou s'agissant d'obligations émises par des entreprises non cotées en bourse et dès lors ne faisant pas l'objet d'une évaluation ESG. Bien entendu, il ne s'agit pas, au travers de ces placements-ci, d'investir dans des activités exclues ou dans des entreprises souffrant d'une piètre réputation sociétale. »

